



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 mars 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2001 (2011)

#### I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 2001 (2011), le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution de l'ensemble de ses tâches. Le présent rapport est le deuxième établi en application de cette résolution. Il fait le point sur les activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Iraq depuis mon dernier rapport (S/2011/736), daté du 28 novembre 2011. Il rend compte de l'évolution politique du pays et des principaux événements régionaux et internationaux, ainsi que des questions opérationnelles et des problèmes de sécurité qui concernent l'Iraq.

#### II. Synthèse des principaux événements politiques concernant l'Iraq

##### A. Évolution de la situation interne

2. Au cours de la période considérée, les tensions entre les principales formations politiques en Iraq sont montées d'un cran. Le 17 décembre, Al-Iraqiya a suspendu sa participation aux sessions plénières du Conseil des représentants, appelant au dialogue national et à la mise en œuvre de l'accord d'Arbil de novembre 2010, concernant le partage du pouvoir, qui avait ouvert la voie à la formation du nouveau Gouvernement.

3. Les tensions politiques entre la Coalition pour l'état de droit et Al-Iraqiya se sont encore intensifiées lorsque le Conseil judiciaire supérieur a émis, le 19 décembre, un mandat d'arrêt pour activités liées au terrorisme contre le Vice-Président Tariq al-Hashimi, qui est l'un des dirigeants d'Al-Iraqiya, à la suite de quoi Al-Iraqiya a décidé de ne plus participer aux réunions du Conseil des ministres. Le Vice-Président Al-Hashimi a nié tous les faits qui lui sont reprochés. Il est resté dans la région du Kurdistan, bien que le Ministre de l'intérieur ait demandé au gouvernement régional du Kurdistan de le remettre aux autorités afin qu'il soit traduit en justice à Bagdad. Le Vice-Président Al-Hashimi a demandé officiellement le renvoi de son procès devant un tribunal de Kirkouk ou Khanaqin, demande qui a



été rejetée par les autorités judiciaires. Le 22 février, le Conseil judiciaire supérieur a annoncé que le procès débiterait le 3 mai.

4. Le 27 décembre, le Président Jalal Talabani s'est entretenu de la situation politique avec le Président du Conseil des représentants, Usama Al-Nujaifi. Ils se sont entendus pour convoquer une conférence nationale de toutes les formations politiques, idée qui a été endossée par tous les grands partis. Dans une déclaration datée du 3 janvier, j'ai exprimé ma préoccupation face à la montée des tensions politiques et demandé à toutes les parties de travailler de concert pour parvenir à une solution mutuellement acceptable dans le respect de la Constitution iraquienne. Un comité préparatoire regroupant des hauts représentants de l'Alliance nationale, d'Al-Iraqiya et de l'Alliance du Kurdistan a été chargé de préparer la conférence nationale; il se réunit régulièrement. Chacune des trois formations politiques a présenté des documents de travail au comité préparatoire pour qu'il en débattenne, l'idée étant qu'ils servent de point de départ à l'établissement de l'ordre du jour de la conférence nationale. Jusqu'à présent, aucun accord n'a cependant été trouvé sur l'ordre du jour, le lieu et la date de la conférence en question.

5. Le 17 janvier, les ministres qui avaient décidé de ne plus participer aux réunions du Cabinet ont reçu l'interdiction de signer des décrets et d'administrer leur ministère, interdiction qui demeurerait effective jusqu'à ce qu'ils réintègrent les réunions du Cabinet. Le 29 janvier, Al-Iraqiya a annoncé sa décision de participer à nouveau aux sessions du Conseil des représentants. Il s'agit d'une action encourageante, puisqu'elle a permis la tenue d'un débat sur des sujets essentiels, auquel tous les représentants démocratiquement élus de l'Iraq ont pu participer, notamment sur le budget de l'État pour 2012, lequel a été approuvé par le Conseil des représentants le 23 février. Le 5 février, la formation Al-Iraqiya a annoncé sa décision de revenir à la table du Conseil des ministres, lui permettant ainsi de retrouver sa place à part entière au sein des institutions du gouvernement de partenariat national.

6. Le 12 décembre, le Conseil du gouvernorat de Diyala a voté en faveur de la création d'une région autonome et présenté une demande au Conseil des ministres pour organiser un référendum comme le prévoit la loi de 2008 sur la procédure à suivre concernant la création de régions. Des manifestations contre cette décision ont eu lieu dans le gouvernorat, dans des villes à majorité chiite, et des manifestants ont occupé le bâtiment où siège le Conseil de gouvernorat. Le Gouverneur et plusieurs membres du Conseil se sont enfuis de la région du Kurdistan et tiennent désormais les réunions du Conseil dans le district de Khanaqin. Des mandats d'arrêt ont été émis contre certains membres du Conseil. Le 27 février, le Gouverneur de Diyala, Abdul Nasser al-Mahdawi, a remis sa démission.

7. Le Conseil du gouvernorat de Salah al-Din a voté, le 27 octobre, en faveur de la création d'une région autonome, mais a suivi une piste différente également prévue par la Constitution. Des formulaires ont été distribués dans le gouvernorat le 12 janvier pour rassembler des signatures en faveur de la création d'une région autonome. Le nombre requis de signatures d'électeurs a été remis à la Haute Commission électorale indépendante le 14 février. Aucune des deux demandes n'a été examinée par le Conseil des ministres jusqu'à présent.

8. En ce qui concerne Kirkouk, le 24 janvier, le Conseil des ministres a recommandé au Conseil des représentants d'annuler neuf décisions prises par l'ancien Conseil du commandement révolutionnaire qui concernent des

expropriations foncières faites à Kirkouk pendant l'ancien régime, et chargé la Choura, qui est formée de hauts magistrats, d'élaborer un projet de loi sur l'annulation de ces décisions. Le Conseil des ministres a également révoqué toutes les décisions concernant l'annulation des droits de cession et des contrats agricoles pour les non-Arabes, qui avaient été adoptées par le précédent régime. Le Gouverneur de Kirkouk, Najimeldin Karim, a salué les décisions adoptées par le Conseil des ministres. Cependant, les membres du Conseil politique arabe, une formation politique arabe ayant son siège à Kirkouk, a vivement dénoncé ces décisions, considérant qu'il s'agissait d'une action visant à obtenir l'expulsion des Arabes de certaines régions. Les dirigeants du Front turkmène iraquien ont fait part de leur mécontentement face à ces décisions.

9. La commission juridique du Conseil des représentants examine actuellement un projet de loi portant annulation de tous les décrets, toutes les décisions et toutes les lois adoptés par l'ancien régime, qui avaient eu pour effet de modifier les frontières administratives des gouvernorats. Le 3 novembre, le Président Talabani a déposé ce projet de loi au Conseil des représentants, en application de l'article 60 de la Constitution. S'il était adopté, toutes les zones contestées du pays tomberaient sous le coup de ce projet de loi.

10. Le 28 décembre, le gouvernement régional du Kurdistan a annoncé que les prochaines élections aux conseils des gouvernorats d'Arbil, de Souleimaniyeh et de Dohouk se tiendraient le 27 septembre 2012. Les partis d'opposition au Kurdistan, notamment le parti Gorran, l'Union islamique du Kurdistan et le Groupe islamique du Kurdistan, n'ont formulé aucune objection jusqu'à présent. Le 8 janvier, le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) a annoncé sa décision de participer seul aux élections au Conseil de gouvernorat, pas dans une coalition avec l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), ajoutant que les deux partis étaient d'accord sur le principe de ne pas présenter de candidature commune.

11. Le 18 janvier, le PDK a confirmé que Nechirvan Barzani, Vice-Président du parti et ancien Premier Ministre de la région du Kurdistan, remplacerait Barham Saleh à la direction du gouvernement régional, conformément à ce que prévoyait l'accord stratégique de 2007 conclu entre le PDK et l'UPK. À la fin de janvier, les partis d'opposition ont fait connaître leur intention de ne pas participer au prochain gouvernement régional.

12. Le 15 février, le Parlement du Kurdistan a élu Arsalan Bayiz (UPK) aux fonctions de Président du Parlement et Hassan Mohammed Soor (PDK) à celles de Vice-Président. Au cours de la session extraordinaire qu'il a tenue le lendemain, le Parlement du Kurdistan a confirmé Nechirvan Barzani dans les fonctions de Premier Ministre du gouvernement régional du Kurdistan et Imad Ahmed (UPK) dans les fonctions de Vice-Premier Ministre. Les parlementaires du parti Gorran, de l'Union islamique du Kurdistan et du Groupe islamique du Kurdistan ont boycotté le vote lors des deux sessions. Le 16 février également, le Président du gouvernement régional du Kurdistan, Massoud Barzani, a nommé Kosrat Rasul (UPK) aux fonctions de Vice-Président, fonctions qui étaient inoccupées depuis deux ans. Le 7 mars, le Président Barzani a chargé Nechirvan Barzani de former un nouveau Gouvernement dans les 30 jours.

## B. Événements régionaux et internationaux

13. Comme prévu par l'accord sur le statut des forces conclu en novembre 2008 entre les Gouvernements iraquien et américain, les forces américaines ont achevé leur retrait d'Iraq le 18 décembre. Au préalable, les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre, le Vice-Président américain Joseph Biden s'était rendu à Bagdad, où il s'était entretenu avec le Président Talabani, le Premier Ministre Al-Maliki et le Président du Parlement Al-Nujaïfi, et avait également participé à une réunion du Comité conjoint de coordination Iraq-États-Unis. Le Premier Ministre Al-Maliki s'était rendu aux États-Unis les 11 et 12 décembre, où il s'était entretenu des relations bilatérales avec le Président Barack Obama. Tous les deux avaient réaffirmé leur attachement à l'Accord-cadre stratégique de 2008 conclu entre les Gouvernements iraquien et américain.

14. Le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil El-Arabi et Ahmed Ben Helli, se sont rendus à Bagdad le 8 décembre et du 29 janvier au 1<sup>er</sup> février respectivement, pour faire le point sur les préparatifs de l'Iraq en vue du sommet de la Ligue des États arabes. Le 1<sup>er</sup> février, le Ministre iraquien des affaires étrangères, Hoshyar Zebari, et l'Ambassadeur Helli ont annoncé ensemble que le sommet se tiendrait à Bagdad le 29 mars 2012. Le Ministre des affaires étrangères a également annoncé que le sommet porterait sur une grande diversité de questions, notamment la situation politique dans la région.

15. Le 14 novembre, l'ancien Premier Ministre du Koweït, le cheik Naser Al-Mohammed Al-Ahmad Al-Sabah, a invité le Premier Ministre Al-Maliki à se rendre au Koweït, invitation qui a été réitérée par la suite par les autorités koweïtiennes. En janvier, le Gouvernement iraquien a réaffirmé que le Premier Ministre comptait accepter l'invitation qui lui avait été faite et se rendre au Koweït dans les meilleurs délais pour y tenir des pourparlers avec le Gouvernement koweïtien en vue de la normalisation des relations entre les deux pays. Cette visite a été reportée du fait des élections qui ont eu lieu au Koweït le 2 février. Le 14 mars, le Premier Ministre Al-Maliki s'est rendu au Koweït, où il s'est entretenu avec l'émir, cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, et d'autres personnalités koweïtiennes. Les deux parties ont annoncé un règlement financier concernant la question bilatérale des réclamations koweïtiennes à l'égard d'Iraq Airways. D'autres questions bilatérales ont été également examinées. En outre, les deux parties ont discuté des dernières obligations de l'Iraq au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies concernant le Koweït, notamment l'entretien de l'abornement de la frontière. Enfin, il a été convenu que le Comité ministériel conjoint tiendrait sa deuxième réunion en avril 2012 en vue de poursuivre l'examen de toutes les questions non réglées.

16. Les résultats de la visite du Premier Ministre Al-Maliki au Koweït constituent une avancée prometteuse, mais il demeure impératif que l'Iraq s'acquitte de ses obligations de longue date au titre du Chapitre VII concernant le Koweït le plus rapidement possible. Il s'agit notamment des résolutions du Conseil de sécurité relatives au projet d'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït et de l'indemnisation des particuliers iraqiens en application de la résolution 899 (1994) du Conseil de sécurité. En outre, mon Coordonnateur de haut niveau chargé de suivre la façon dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations au titre de la résolution 1284 (1999) du Conseil, Gennady Tarasov, poursuit ses efforts pour s'acquitter de son mandat. Il s'est rendu à New York en décembre et au Koweït en

février pour tenir des consultations avec les autorités iraqiennes et koweïtiennes, et avec d'autres parties concernées.

17. Le 3 décembre, le Premier Ministre Al-Maliki a fait savoir que son gouvernement serait prêt à servir d'intermédiaire entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'opposition afin de trouver une solution à la situation qui règne dans le pays. La Commission des affaires étrangères du Conseil des représentants a ensuite formé une sous-commission ad hoc réunissant des membres de diverses formations politiques pour suivre l'évolution de la situation en République arabe syrienne et formuler des propositions visant à mettre fin à la violence dans le pays. Le 8 février, le Ministre iraquien de l'intérieur a réfuté les informations faisant état de la participation d'Iraqiens aux violences en Syrie et de l'existence d'un trafic d'armes en provenance d'Iraq. Le Gouvernement iraquien a ensuite intensifié les patrouilles le long de la frontière.

18. Le 3 février, l'aviation turque a bombardé plusieurs positions présumément occupées par le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans la région du Kurdistan iraquien, près de la frontière turque, en réaction aux activités terroristes menées par le PKK en Turquie. Le 11 février, l'aviation turque a de nouveau bombardé des endroits qui serviraient de repaires au PKK dans les régions de Zap et de Hakurk près de la frontière entre l'Iraq et la Turquie. Les autorités locales iraqiennes ont confirmé les frappes aériennes, mais n'ont pas signalé de blessés.

19. Le 21 février, le Ministre iraquien des affaires étrangères a annoncé que l'Arabie saoudite avait décidé que son ambassadeur en Jordanie occuperait également les fonctions d'ambassadeur non résident en Iraq, devenant ainsi le premier Ambassadeur d'Arabie saoudite en Iraq depuis 1990.

### **III. Activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies**

#### **A. Activités politiques**

20. Face à la situation politique dans le pays, la MANUI a intensifié ses consultations avec tous les dirigeants politiques en vue de les encourager à trouver un terrain d'entente de façon à rétablir la confiance dans le processus politique et à réduire les tensions. La Mission a ainsi mené une vaste action de facilitation politique auprès de divers dirigeants et représentants des principaux partis politiques. Lors de ses consultations, mon Représentant spécial a livré les quatre principaux messages suivants : a) toute solution devrait être conforme à la Constitution; b) il importe d'engager un dialogue ouvert et sans exclusive; c) un appel est lancé à Al-Iraqiya pour qu'il mette fin à son boycottage du Conseil des représentants et du Conseil des ministres; et d) il est nécessaire de faire preuve de transparence aussi bien en ce qui concerne le processus que les résultats, y compris la mise en place d'un mécanisme clairement défini pour la mise en œuvre et le suivi.

21. Dans le cadre de son action de facilitation politique et de sensibilisation, la MANUI a mis particulièrement l'accent sur le rôle important que doivent jouer toutes les communautés iraqiennes. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial a rencontré des membres du Conseil iraquien des minorités et d'autres représentants des communautés chrétienne, shabak, yézidi et sabéenne-

mandéenne à Bagdad, Kirkouk et Ninive. Ces rencontres ont porté sur les difficultés qu'éprouvaient ces communautés à participer à la vie politique iraquienne. La Mission est disposée à continuer d'aider les autorités iraquiennes à protéger toutes les composantes ethniques et religieuses iraquiennes et à promouvoir leurs droits conformément à la Constitution, y compris leur représentation équitable dans le système politique du pays. En outre, mon Représentant spécial a poursuivi ses rencontres avec les membres du Conseil des représentants en vue de discuter des moyens par lesquels la Mission pourrait fournir une assistance technique aux principaux comités. Il a en particulier rencontré le Président du Comité des régions et gouvernorats et celui du Comité de la culture et des médias.

22. L'action politique de la Mission a également porté sur le travail inachevé que devait effectuer l'Iraq en matière constitutionnelle, notamment en ce qui concerne le Conseil de la fédération, la réforme judiciaire et les lois pertinentes qui n'ont pas encore été promulguées, dont l'article 125 de la Constitution, relatif aux minorités. Un projet de loi portant création du Conseil de la fédération a été présenté au Conseil des représentants le 21 janvier. Le texte ainsi que les principes sur lesquels repose la création du Conseil ont été examinés lors d'une table ronde organisée par le Conseil des représentants le 1<sup>er</sup> février. Les participants, au rang desquels figuraient des parlementaires, des ministres et des universitaires, ont examiné le projet de loi, notamment la composition, les pouvoirs et les procédures du Conseil et ses relations institutionnelles avec les autres organes exécutifs et législatifs. À la demande du Conseil des représentants, la Mission a prêté une assistance technique à la table ronde, notamment en présentant un exposé sur des pratiques optimales comparatives de chambres législatives hautes à l'échelle internationale. Les participants sont convenus de la nécessité de poursuivre le dialogue politique sur la création du Conseil de la fédération et ont demandé à la Mission de continuer à fournir un appui à cet égard. La commission juridique du Conseil des représentants est actuellement saisie du projet de loi.

23. La réconciliation nationale, y compris les questions relatives aux frontières internes contestées, demeure le volet central du mandat de la Mission et une priorité absolue, et ce d'autant que les forces des États-Unis en Iraq poursuivent leur retrait planifié. La MANUI poursuit ses consultations avec toutes les parties intéressées en vue d'examiner les mesures de confiance ainsi que la marche à suivre éventuellement pour régler les questions en suspens, notamment le partage du pouvoir, l'examen des listes électorales et les élections à Kirkouk, les négociations concernant la situation à Ninive et les réclamations concernant les biens immobiliers. Malheureusement, le Mécanisme permanent de consultation, principal organe consultatif ouvert à tous chargé d'examiner les questions relatives aux frontières internes contestées, n'a pu tenir de réunion pendant la période considérée en raison de l'actuelle impasse politique. Cet organe ne s'est pas réuni depuis la mi-2011.

24. Conformément au mandat régional de la Mission, mon Représentant spécial a maintenu les contacts avec les pays de la région en vue de renforcer les relations entre l'Iraq et ses voisins. Le 12 janvier, il a rencontré le Ministre jordanien des affaires étrangères, Nasser Joudeh. Le 16 janvier, il a rencontré des responsables turcs à Ankara. Par ailleurs, il poursuit ses consultations avec les autorités iraquiennes et koweïtiennes au sujet des questions en suspens entre les deux pays. À cet égard, il a tenu régulièrement des réunions avec le Ministre des affaires étrangères et d'autres hauts responsables irakiens.

## B. Activités d'assistance électorale

25. Le Conseil des représentants a poursuivi la sélection des neuf membres du prochain Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale. Le mandat de l'actuel Conseil des commissaires expire en avril 2012. Un comité d'experts, composé de 22 membres du Conseil des représentants, a été créé pour examiner les candidatures. Avec un large appui de tous les principaux blocs politiques, le Président a officiellement demandé à la MANUI de participer au processus en qualité de conseiller et d'observateur. Les représentants de la Mission ont ainsi assisté à toutes les réunions du Comité et lui ont prêté conseil sur les mécanismes de sélection, notamment la publication des avis de vacance de poste, les critères d'évaluation et le traitement des plaintes. Le Comité a également pris des mesures, sur la recommandation de la Mission, pour permettre aux organisations de la société civile d'observer ses réunions et pour faire régulièrement le point des travaux en tenant des conférences de presse et en y consacrant une section du site Web du Conseil des représentants.

26. À la date limite du 10 novembre 2011, le Conseil des représentants avait reçu plus de 7 300 candidatures. Le Comité a divisé la procédure d'examen initial en deux phases : la première consiste à vérifier les candidatures sur la base des critères définis dans la loi sur la Haute Commission électorale indépendante; la seconde consiste à évaluer de manière plus approfondie l'expérience des candidats eu égard à leurs qualifications universitaires et à leurs compétences en matière de gestion et en matière juridique et électorale. Malgré des retards accusés du fait de l'incidence de la situation politique sur les sessions parlementaires, le Comité a poursuivi ses travaux conformément au calendrier convenu. Le 7 février, le Président du Comité a annoncé la fin de la première phase de la procédure de sélection, au cours de laquelle 4 200 candidats ont été retenus. Le Président a également rendu publics les critères de classement des candidats pour la deuxième phase et le mécanisme d'enregistrement des plaintes. Il s'agit de présélectionner les 60 meilleurs candidats pour un entretien, à la suite duquel le Conseil des représentants procédera à un vote final avant fin avril 2012.

27. L'équipe électorale intégrée des Nations Unies, comprenant la MANUI, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), a continué, sous la direction de la Mission, à fournir une assistance au renforcement des capacités de la Commission. Des membres du personnel de la Commission prennent part à un rigoureux processus de formation et de certification en vue d'acquérir les compétences et les connaissances requises pour mettre au point et entretenir le logiciel utilisé par la Commission pour l'enregistrement des électeurs et la tabulation des résultats. D'autres membres du personnel de la Commission ont participé à des séances de formation sur la couverture des élections et la gestion des données opérationnelles y relatives. En outre, l'équipe électorale intégrée des Nations Unies a contribué à la réalisation de plusieurs activités de renforcement des capacités institutionnelles destinées à améliorer davantage les capacités de la Commission dans les domaines du graphisme, des achats et de la sensibilisation.

28. Le gouvernement régional du Kurdistan ayant annoncé que les élections au Conseil du gouvernorat auront lieu dans la région le 27 septembre 2012, la Haute Commission électorale indépendante a organisé plusieurs réunions, avec la participation de l'équipe électorale intégrée des Nations Unies, en vue d'aménager le

calendrier opérationnel conformément à la date des élections. La MANUI a par la suite encouragé la Commission à définir clairement les rôles et responsabilités de son bureau national et de ses bureaux locaux dans la région du Kurdistan et à se prononcer sur les questions opérationnelles non réglées de façon à permettre que les conseillers électoraux des Nations Unies soient désignés et déployés en temps voulu.

## C. Activités relatives aux droits de l'homme

### Évolution récente de la situation

29. Le nombre de civils tués ou blessés dans des attaques violentes a augmenté durant la période considérée. En janvier, 302 civils ont été tués et 931 blessés dans des attaques violentes commises dans tout le pays, ce qui représente le nombre le plus élevé de victimes civiles enregistré depuis 2007. Plusieurs attaques visaient directement des civils, notamment un attentat à la voiture piégée perpétré le 5 décembre contre une procession religieuse à Hilla, qui a fait 15 morts, dont des femmes et des enfants. Au moins six autres civils ont été tués dans des attentats ailleurs à Hilla le même jour. Le 22 décembre, au moins 69 personnes ont été tuées et quelque 200 autres blessées dans une série coordonnée d'attentats à l'explosif commis dans tout Bagdad. Le 4 janvier, à Baquba, un téléphone mobile piégé a tué un garçon et blessé plusieurs autres, tandis que 11 autres bombes ont explosé dans la ville, tuant une fille de 6 ans et blessant 12 personnes. Le 5 janvier, à Bagdad, deux attentats à la voiture piégée ont fait au moins 16 morts tandis qu'à Nassiriya un attentat-suicide visant des pèlerins chiïtes a tué au moins 44 personnes. Le 14 janvier, un attentat-suicide visant des pèlerins chiïtes à Bassorah a fait au moins 53 morts. Le même jour, des bombes ont explosé à Mossoul, Tikrit, Baquba et Garma, tuant 15 personnes. Le 27 janvier, à Bagdad, un attentat-suicide visant une procession funéraire a tué 31 personnes et blessé 60 autres. Le 23 février, des attentats perpétrés à Bagdad et dans d'autres régions du pays ont fait plus de 62 morts et plus de 200 blessés.

30. De décembre 2011 à février 2012, on a enregistré au total 80 exécutions, contre 68 pour la période allant de janvier à novembre 2011. Condamnées pour la plupart en vertu des lois antiterroristes, les personnes exécutées comprenaient un ressortissant étranger et au moins une femme. La MANUI a demandé au Ministère de la justice, au Ministère des droits de l'homme et au Conseil judiciaire supérieur de fournir des détails concernant les personnes exécutées et les accusations portées contre elles, mais n'a pas encore reçu les informations sollicitées. Le 24 janvier, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a, dans une déclaration, exprimé les préoccupations que lui inspiraient les normes régissant les procès en Iraq et le recours à la peine capitale, dont elle a demandé instamment au Gouvernement iraquien de suspendre l'application. En outre, je note avec préoccupation les dernières informations faisant état d'assassinats ciblés de jeunes pour leur apparence ou leur orientation sexuelle présumée. Alors que la Mission s'emploie à corroborer ces informations, je tiens à souligner que le fait de viser une personne ou un groupe qui exerce ses droits fondamentaux et ses libertés fondamentales constitue un crime grave qui doit être condamné et faire l'objet d'enquête; il incombe au Gouvernement de protéger les personnes ainsi menacées.

31. La MANUI a reçu régulièrement des informations faisant état d'arrestations collectives, en vertu de la législation antiterroriste, de personnes accusées d'être des

anciens membres du parti Ba'ath et d'avoir des liens avec des groupes d'opposition armés. Entre le 20 et le 24 novembre, la Mission a enregistré 306 arrestations à l'issue d'opérations policières menées dans le gouvernorat de Babylone. Un autre groupe de 300 personnes aurait été interpellé dans le gouvernorat de Diyala début décembre. Selon le Conseil judiciaire supérieur, à la fin de décembre, plus de 842 personnes étaient détenues. Des arrestations ont continué d'être rapportées en janvier et février. Des proches de personnes arrêtées ont fait savoir à la Mission qu'ils n'auraient pas été informés du lieu de détention des intéressés et que les détenus auraient été privés de tout accès à des avocats et, dans certains cas, contraints de signer des aveux. Toutefois, selon le Conseil judiciaire supérieur, des enquêtes étaient menées par des juges d'instruction et des procureurs au Tribunal pénal central en présence d'avocats retenus par les prévenus eux-mêmes ou commis d'office aux frais de l'État. Plus de 350 des personnes détenues initialement auraient été acquittées sous tous les chefs d'accusation et libérées avant début janvier. Les autres attendent l'issue des enquêtes.

32. En 2011, l'équipe spéciale de pays pour la surveillance et l'information concernant les violations graves commises contre les enfants, coprésidée par la MANUI et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a enregistré 341 incidents et en a assuré le suivi. La majorité des violations étayées concernait le recrutement et l'emploi d'enfants par les groupes armés, les attaques contre les écoles et les hôpitaux ainsi que les assassinats et les mutilations causées par les engins explosifs artisanaux et les attaques complexes. Les allégations de formation et d'utilisation d'enfants comme candidats aux attentats-suicides par Al-Qaida en Iraq et l'État islamique d'Iraq demeurent une source de préoccupation particulière. L'équipe spéciale a continué de sensibiliser le Gouvernement iraquien à la création d'un groupe de travail interministériel chargé d'assurer la liaison avec les organismes des Nations Unies pour l'échange d'informations et pour une meilleure coordination de la riposte face à la violation des droits des enfants. Le programme de justice pour les enfants parrainé par l'UNICEF a continué d'aider le Ministère du travail et des affaires sociales à élaborer une politique nationale de protection de l'enfance. Le 10 décembre, la première conférence nationale sur la justice pour les enfants a eu lieu à Arbil, avec la participation de représentants des autorités centrales et locales et d'organisations de la société civile. Le Ministère du travail et des affaires sociales a souligné l'engagement du Gouvernement en faveur de l'élaboration d'un plan d'action national sur la justice pour les enfants comme un moyen d'améliorer la prévention et la protection.

33. La MANUI s'est félicitée de l'adoption par le Conseil des représentants d'un certain nombre de lois relatives aux droits de l'homme. Le 27 décembre, le Conseil a approuvé une loi relative à la protection sociale des personnes vivant avec le VIH/sida. Le 23 janvier, le Conseil a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le 23 février, il a créé une commission nationale des personnes handicapées. Le 23 février également, le Conseil a approuvé une loi relative à la traite de personnes, par laquelle il a créé une Haute Commission pour la lutte contre le trafic d'êtres humains au sein du Ministère de l'intérieur; des représentants des gouvernorats, des ministères et de la société civile devant superviser l'application. Toujours le 23 février, le Conseil des représentants a approuvé la loi portant adhésion de l'Iraq à la Charte arabe des droits de l'homme adoptée par la Ligue des États arabes en 2004. Dans la région du Kurdistan, le Parlement a adopté, le 31 décembre, une loi sur les droits et privilèges des

handicapés et des personnes ayant des besoins spéciaux, laquelle a été ratifiée par le Président du gouvernement régional le 26 janvier.

34. Autre élément positif, en décembre, le Plan d'action national relatif aux droits de l'homme a été officiellement adopté par le Gouvernement. Le plan avait été examiné lors d'une conférence nationale tenue à Bagdad en juin 2011, à laquelle avaient participé divers représentants du Gouvernement iraquien, de l'appareil judiciaire et de la société civile. Dans la région du Kurdistan, le 10 janvier, le Plan d'action régional du Kurdistan relatif aux droits de l'homme a été officiellement lancé en présence des principaux ministres, de parlementaires et de militants de la société civile. Mon Représentant spécial a participé à la cérémonie de lancement, au cours de laquelle il a félicité le Gouvernement et le peuple de la région pour leur effort et pour leur engagement en faveur de la promotion et la protection des droits de l'homme.

35. En partenariat avec le PNUD, la MANUI a continué d'apporter un appui au Comité d'experts nommé par le Conseil des représentants pour désigner le Conseil des commissaires de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme. Le Comité a traité plus de 3 000 candidatures et, en février, il a organisé des entretiens avec les 54 candidats présélectionnés. Il se trouve actuellement à la dernière phase de la désignation des 11 commissaires. Le 11 mars, mon Représentant spécial et le Président du Conseil des représentants ont assisté à une réunion du Comité pour marquer l'importance du processus de sélection.

36. À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre, mon Représentant spécial a décerné des prix à 10 défenseurs des droits de l'homme iraqiens pour le travail considérable qu'ils ont entrepris pour promouvoir et protéger les droits de l'homme en Iraq. Le 17 décembre, la Mission, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et en partenariat avec le Comité des droits de l'homme du Conseil des représentants, a tenu une conférence sur la réforme des lois et politiques en vue de mieux faire respecter la liberté d'expression et de réunion en Iraq. En décembre, l'UNOPS, en partenariat avec les autorités locales de 17 gouvernorats, a achevé l'exécution d'un programme pour la protection des détenus et des victimes de la torture organisé à l'intention des organisations non gouvernementales et des prestataires de services juridiques et judiciaires. Plus de 4 600 victimes de la torture ont bénéficié du programme, qui a également permis de fournir des services juridiques gratuits à 850 détenus. En outre, plus de 500 membres du personnel pénitentiaire ont été formés aux droits des prisonniers.

#### **Camp Nouvel Iraq (ancien camp Ashraf)**

37. Afin de prévenir la violence, qui aurait conduit à la fermeture forcée du camp Nouvel Iraq (ancien camp Ashraf) par le Gouvernement iraquien, la MANUI a intensément poursuivi ses efforts pour trouver une solution humanitaire, pacifique et durable à la situation des résidents du camp. Le 25 décembre, la Mission a signé un mémorandum d'accord avec le Gouvernement iraquien en vue de la réinstallation des résidents du camp dans un site de transit temporaire, le camp Hurriya (ancien camp Liberté), près de l'aéroport international de Bagdad. Auparavant, le 21 décembre, comme suite à ma demande, le Premier Ministre Al-Maliki a prolongé la date limite de la fermeture du camp Nouvel Iraq, du 31 décembre 2011 au 30 avril 2012.

38. Le mémorandum d'accord, qui engage le Gouvernement iraquien à assurer la sécurité des résidents tant qu'ils sont en Iraq, est à la fois conforme à la souveraineté de l'Iraq et aux obligations de l'Iraq au titre du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme. Le Gouvernement iraquien a rapidement mobilisé des moyens considérables pour aménager le site de transit temporaire. Le 31 janvier, le HCR a déterminé que l'infrastructure et les installations au camp Hurriya étaient conformes aux normes humanitaires internationales de base, tel que prévu dans le mémorandum d'accord.

39. Le 17 février, le premier groupe de 397 résidents ont pacifiquement quitté le camp Nouvel Iraq pour le camp Hurriya, sous la supervision de la MANUI. Le 8 mars, un deuxième groupe de 395 résidents a été pacifiquement transféré dans le camp Hurriya, sous la supervision de la MANUI. Pendant toute l'opération, la Mission, sous la direction de mon Représentant spécial, a poursuivi son rôle de facilitateur impartial, et a dissipé les tensions en désamorçant des actes de provocation et des affrontements entre les résidents et les autorités iraquiennes aux points de départ et d'arrivée. L'opération était d'autant plus difficile que les résidents ont éprouvé des difficultés à s'adapter à leur nouveau logement au camp Hurriya. Les autorités iraquiennes, qui ont fait preuve d'un professionnalisme et d'une patience considérables, s'emploient à trouver des solutions aux préoccupations humanitaires et logistiques des résidents du camp Hurriya grâce à des échanges quotidiens avec ces derniers concernant la gestion du camp, sous la supervision de l'ONU.

40. Le HCR a achevé la vérification du premier groupe et a entamé les entretiens visant à déterminer si les résidents peuvent prétendre au statut de réfugié, conformément au mémorandum d'accord. Il s'agit d'une étape essentielle destinée à préparer la documentation des candidats remplissant les conditions requises pour la réinstallation dans un pays tiers, élément essentiel d'une solution durable. Le HCR organisera une conférence des pays d'accueil potentiels le 23 mars à Genève. Par ailleurs, le HCR, la MANUI et l'UNOPS envisagent de lancer un appel éclair pour financer les activités liées à la réinstallation, au suivi, à la vérification, à la détermination du statut de réfugié et à la recherche de solutions durables pour les résidents du camp Nouvel Iraq.

#### **D. Préparation technique du recensement**

41. Aux côtés de la MANUI, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a poursuivi sa collaboration avec le Gouvernement iraquien en vue du recensement national, mais aucun progrès n'a été constaté au cours de la période considérée. La MANUI et le FNUAP ont eu des échanges avec la Banque mondiale à propos d'une enquête de grande envergure qu'il est prévu de mener au premier semestre de 2012 auprès de 500 000 ménages afin d'obtenir des données démographiques et, parallèlement, de dresser une carte détaillée de la pauvreté.

#### **E. Aide au développement et assistance humanitaire**

42. L'équipe de pays des Nations Unies continue d'appuyer la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2011-2014, en partenariat avec le Gouvernement iraquien et en tenant compte du

plan de développement national pour 2010-2014. Le Ministère de la planification a lancé des travaux préliminaires au réexamen et à la mise à jour de ce plan, indispensables pour que le processus de développement à l'œuvre dans le pays suive l'évolution des priorités nationales. Dans le cadre du Comité du partenariat de haut niveau que le Gouvernement a mis en place, l'ONU continue d'aider la Commission consultative auprès du Premier Ministre à créer des groupes de travail thématiques placés sous l'égide du Gouvernement, l'objectif étant de coordonner la programmation du développement.

43. À ce jour, le PNUAD en Iraq, dont le budget est de 1,9 milliard de dollars des États-Unis, est financé à hauteur de 32,2 % seulement. Autrement dit, il reste à mobiliser environ 1,3 milliard de dollars pour maintenir le rythme de développement. Le montant total des contributions versées au fonds d'affectation spéciale pour le plan-cadre s'élevant à quelque 15 millions de dollars, il faut attirer de nouveaux dons pour soutenir la mise en œuvre du PNUAD. Le 18 janvier, le Comité directeur du fonds d'affectation spéciale pour le plan-cadre a examiné et approuvé trois initiatives de développement d'un montant total de 8,9 millions de dollars, qui doivent contribuer à améliorer la situation en matière de gouvernance et de droits de l'homme en Iraq.

44. Le Gouvernement iraquien a continué d'assumer ses responsabilités dans la conduite du processus de développement national; il a notamment inscrit au budget de 2012 une dotation de 85 millions de dollars qui doit servir à cofinancer des projets avec la communauté internationale, en particulier des projets qui seront menés en partenariat avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> février, ma Représentante spéciale adjointe, qui est également Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire, a entériné un accord de cofinancement d'un montant de 2,1 millions de dollars avec le gouvernement régional du Kurdistan. De plus, le PNUAD a récemment signé avec la Royal Dutch Shell un mémorandum d'accord aux termes duquel les deux parties s'associent pour mener des activités de développement socioéconomique à l'intention des habitants des zones où l'entreprise est présente.

45. Les participants à la douzième réunion du Comité des donateurs au Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, tenue le 18 janvier à Bagdad, se sont penchés sur le déroulement des programmes et projets approuvés au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement et ont examiné les enseignements qui en ont été tirés. Sur les 200 programmes et projets approuvés au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq, doté d'un montant total de 1,4 milliard de dollars, 51 sont en cours de réalisation et concourent directement à l'obtention de résultats sur le plan du développement dans le cadre du PNUAD.

46. Le 3 décembre, à Bagdad, avec l'Office central de la statistique iraquien et son équivalent régional pour le Kurdistan, l'équipe de pays des Nations Unies a communiqué les résultats de l'enquête sur le réseau de partage du savoir en Iraq, première enquête socioéconomique globale conduite dans le pays depuis 2007. Les données statistiques recueillies auprès d'environ 29 000 foyers dans les 18 gouvernorats de l'Iraq constitueront les données de référence à partir desquelles un système de suivi socioéconomique pourra être établi. Ainsi, la planification pourra être davantage fondée sur des faits aux niveaux national, provincial et local,

et il deviendra possible aux pouvoirs publics comme aux partenaires de suivre les progrès réalisés à l'égard des objectifs du Millénaire pour le développement.

47. Le 19 décembre, le Gouvernement iraquien a approuvé la deuxième phase du programme de développement local, initiative conjointe de l'Organisation internationale du Travail, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) conduite par le PNUD. Ce programme de renforcement des capacités, axé sur l'amélioration des services offerts par les autorités locales, vise à systématiser une méthode intégrée, participative, sans exclusive et qui tient compte de l'égalité des sexes pour la planification, l'établissement des budgets, la mise en œuvre des mesures et l'exécution des budgets, et à établir un dispositif de contrôle reposant sur la mise en place de conseillers pour la problématique hommes-femmes dans des gouvernorats pilotes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a apporté son appui technique au Gouvernement iraquien pour la création d'un bureau de la stratégie et de la politique chargé, au sein du Ministère de l'agriculture, de donner des orientations sur les aspects opérationnels, techniques et technologiques de l'agriculture, dans la perspective de donner au Gouvernement les moyens de faire avancer la réforme agricole.

48. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a continué d'apporter un appui technique visant à ce que la problématique hommes-femmes soit systématiquement intégrée au programme de modernisation de la fonction publique iraquienne soutenu par le PNUD, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, l'UNICEF, l'UNESCO, ONU-Habitat et le FNUAP, l'idée étant de féminiser le cadre politique et décisionnel et de mieux prendre en compte les situations propres aux femmes. Entre autres activités, ONU-Femmes appuie le travail législatif, notamment l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion des droits de la femme et la rédaction d'un projet de loi sur la violence familiale, ainsi qu'un programme de lutte contre la violence à l'égard des femmes auquel participent également le FNUAP et le HCR.

49. La jeunesse de la population iraquienne est à la fois un problème et une chance pour le développement politique, social et économique du pays. Le FNUAP concourt à l'élaboration d'une stratégie nationale pour la jeunesse, qu'il établit en coordination avec le Ministère de la jeunesse et des sports et avec la participation de jeunes Iraquiens et d'organisations de jeunesse, stratégie qui sera lancée au deuxième semestre de 2012. Sous la direction du PNUD, l'équipe de pays prête son assistance à l'élaboration du troisième rapport national sur le développement humain, qui mettra l'accent sur la jeunesse et sera publié en 2013.

50. En janvier et février, l'UNESCO, l'UNICEF et le Gouvernement iraquien ont organisé quatre ateliers visant à améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux dans le cadre du projet d'évaluation globale du secteur éducatif iraquien. Les ateliers, tenus à Arbil, ont permis de former 140 statisticiens et spécialistes de la planification du Ministère de l'éducation, du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et d'universités partout dans le pays, qui ont appris à utiliser des indicateurs qualitatifs, des outils de collecte de données et des méthodes analytiques pour mettre au point des plans axés sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

51. L'OMS a appuyé toute une gamme d'activités ayant des incidences à long terme sur l'état de santé de tous les groupes de population : développement de moyens humains et institutionnels de planification efficace, administration et utilisation de systèmes de gestion de données; sensibilisation et appui à la mise en place de pratiques garantissant la sécurité des patients; travaux préparatoires aux évaluations techniques portant sur les malformations congénitales; et élaboration d'un plan d'action visant à améliorer les services d'anesthésie et de soins intensifs. L'UNICEF, l'OMS et le FNUAP aident actuellement le Ministère de la santé à mettre la dernière main à la stratégie nationale en matière de santé procréative et de santé maternelle et infantile. L'OMS et l'UNICEF ont appuyé la première évaluation nationale sur les carences en oligoéléments, qui visait à faire le point sur la situation globale de plusieurs groupes de population à cet égard, et l'élaboration de mesures dans ce domaine.

52. Conformément au volet régional du mandat de la MANUI, le Bureau de liaison de la Mission à Téhéran, qui existe depuis 2010, a collaboré étroitement avec les Gouvernements iranien et iraquien afin d'intensifier les échanges et la coopération sur les questions bilatérales intéressant les deux pays, notamment les questions d'environnement (lutte contre les tempêtes de sable) et de déminage de la frontière. Tout dernièrement, le Bureau de liaison a facilité la concertation technique en envoyant à Téhéran des missions orientées vers les résultats composées de membres de l'équipe de pays des Nations Unies.

53. En étroite coordination avec le Gouvernement iraquien et des organisations non gouvernementales, le HCR a continué d'apporter son soutien aux personnes qu'il a vocation à aider. D'après le Ministère des déplacements et des migrations, environ 1,3 million d'Iraquiens seraient toujours déplacés à l'intérieur de l'Iraq, dont 467 565 vivent dans 382 camps installés sur des terrains publics et dans des bâtiments délabrés. Aux côtés d'ONU-Habitat, le HCR continue de collaborer avec le Gouvernement pour trouver une solution durable au problème des déplacements de population grâce à des mesures d'aménagement du territoire et d'octroi de terres. Le HCR se consulte également avec la commission du Conseil des représentants chargée des questions relatives aux déplacements et le Ministère pour tenter de mettre fin aux expulsions de familles déplacées et de déterminer un système de compensation équitable lorsque l'expulsion ne peut pas être repoussée.

54. Le retour des familles de déplacés et de réfugiés s'est poursuivi, certaines rentrant dans leur région d'origine, d'autres s'installant ailleurs. En 2011, 193 610 déplacés et 67 080 réfugiés ont été enregistrés par les pouvoirs publics comme définitivement rentrés. Pour améliorer l'accès de ces personnes aux filets de protection, le HCR a continué de proposer des services juridiques, d'offrir des solutions d'hébergement et de distribuer des articles non alimentaires sur l'ensemble du territoire iraquien.

55. C'est toujours en République arabe syrienne que les réfugiés iraquiens sont les plus nombreux (101 905 ont été enregistrés par le HCR). Ma Représentante spéciale adjointe est restée attentive à la situation afin que l'ONU soit prête à répondre aux besoins que créerait tout mouvement de population de la Syrie vers l'Iraq. L'équipe de pays a mis au point un plan d'intervention dans l'éventualité d'un afflux de réfugiés syriens ou de rapatriés iraquiens.

#### IV. Questions de sécurité et questions opérationnelles

56. Malgré la baisse du nombre d'attaques signalées au cours de la période considérée, la situation globale reste tendue au plan de la sécurité. Ces attaques, du fait de leur sophistication et de leur impact, doivent être traitées avec toute l'attention qu'elles méritent par les Forces de sécurité iraqiennes, qui s'évertuent à renforcer leurs capacités et à progresser régulièrement sur la voie de la normalisation. Face à la gravité des menaces qui continuent de peser sur elle (enlèvements, attentats terroristes, tirs indirects), l'ONU doit adopter et appliquer d'importantes mesures d'atténuation des risques pour garantir de façon satisfaisante la sécurité de son personnel, de ses avoirs et de ses opérations. C'est pourquoi elle a anticipé le retrait des forces américaines. Une coopération fructueuse a été mise en place avec le Gouvernement iraquien pour assurer la sécurité du personnel, des avoirs et des opérations des Nations Unies.

57. Peu après la création de la MANUI en application de la résolution 1500 (2003) du Conseil de sécurité, l'ONU a commencé à négocier un accord sur le statut de la Mission avec le Gouvernement iraquien. Les négociations ayant abouti, un accord a été signé le 3 juin 2005 par les deux parties. À la demande du Gouvernement et compte tenu de l'évolution de la situation dans le pays, un nouvel accord sur le statut de la Mission est en cours de négociation depuis 2008. Au cours de la période à l'examen, la MANUI n'a pas ménagé ses efforts sur cette question, sans toutefois parvenir à un résultat satisfaisant.

58. Les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS), qui disposaient en principe des fonds nécessaires pour assurer leur fonctionnement pendant un an, ont été obligés d'arrêter leurs activités en Iraq le 9 février faute de moyens, car les promesses des donateurs n'ont pas été tenues. Or, du fait de la fermeture du bureau de la MANUI à Amman et du renforcement de la présence des organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans le pays, il est indispensable de disposer de moyens de transport aérien adaptés, sans lesquels la mise en œuvre de programmes essentiels d'appui au Gouvernement iraquien pourrait être compromise. À cet égard, une équipe mixte composée de représentants du Siège de l'ONU et du Bureau régional de la sécurité aérienne a effectué en janvier une mission d'évaluation visant à étudier les possibilités d'assurer la continuité des services de transport aérien, parmi lesquelles le recours aux services de compagnies commerciales, l'obtention d'un deuxième avion et le prêt d'un avion par d'autres missions.

59. La présence de l'équipe de pays en Iraq ayant été renforcée, l'ONU a augmenté ses capacités d'hébergement de fonctionnaires internationaux à Bagdad. Les discussions se poursuivent avec le Gouvernement iraquien sur l'utilisation détaillée de la contribution de 50 millions de dollars qu'il a versée au fonds spécial destiné à rénover le complexe intégré des Nations Unies à Bagdad. Des projets analogues visant à augmenter la capacité d'hébergement de fonctionnaires internationaux sont en cours ou, pour certains, déjà achevés, à Arbil, à Bassora, à l'aéroport international de Bagdad et à Kirkouk. Les mesures prises par la MANUI pour assurer son autonomie comprennent la conclusion de contrats dans les domaines de la restauration, du nettoyage et du blanchissage, de l'approvisionnement ponctuel en carburant, et du renforcement du périmètre de sécurité et de l'amélioration de la sécurité interne dans tous les complexes des Nations Unies, en attendant que des dispositions soient prises à plus long terme.

Tous les bureaux régionaux ont également été équipés de véhicules blindés et d'une formation de soutien sanitaire de niveau I.

## V. Observations

60. Après le retrait des forces des États-Unis, l'Iraq a entamé un nouveau chapitre de son histoire. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, le peuple iraquien s'est résolument engagé à reconstruire son pays qui a souffert de décennies de guerre, de sanctions et de déclin économique. Après la tenue de deux élections nationales ainsi que l'adoption d'une constitution et la tenue d'élections provinciales, le peuple iraquien devrait être fier de ce qu'il a pu réaliser pour asseoir une jeune démocratie dans le monde arabe.

61. Toutefois, la situation politique actuelle témoigne des nombreuses questions qui doivent être résolues pour parvenir à la réconciliation nationale. Je relève avec préoccupation que si ces questions ne sont pas abordées comme il convient, grâce à un dialogue sans exclusive, elles pourraient raviver les tensions politiques et avoir des effets négatifs sur les conditions de sécurité dans le pays. J'engage par conséquent les dirigeants politiques irakiens à saisir cette occasion pour œuvrer dans un esprit d'unité nationale en vue d'assurer à l'Iraq un avenir de paix et de prospérité.

62. Dans ce contexte, la conférence nationale proposée par le Président Talabani pourrait offrir une importante occasion de mettre fin à l'impasse actuelle et d'ouvrir le dialogue en vue de régler les divergences politiques. Je demande instamment à toutes les parties concernées de redoubler d'efforts pour faire en sorte que cette conférence soit un succès et qu'elle se tienne dans un esprit d'ouverture, de compromis et de partenariat, dans le respect de la Constitution. La MANUI est disposée à apporter tout l'appui nécessaire à cette initiative.

63. Je pense que la stabilité future de l'Iraq reste tributaire des progrès réalisés concernant les questions liées aux frontières internes contestées. Or, l'impasse politique actuelle entrave les efforts visant à régler ces questions et bien d'autres qui y sont associées. Je déplore le fait que le mécanisme consultatif permanent, qui a été une instance utile au sein de laquelle les principales parties prenantes pouvaient se pencher sur ces questions sous les auspices de la Mission, n'ait pu se réunir pour le moment. J'engage par conséquent les dirigeants irakiens à réaffirmer leur engagement à résoudre les problèmes en suspens entre les communautés arabe et kurde et à s'employer de concert, avec l'appui de la Mission, à renforcer la confiance et à trouver un terrain d'entente.

64. Je me félicite des progrès accomplis en ce qui concerne la nomination d'un nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante en vue de mener à terme le processus de sélection d'ici à avril 2012, conformément à la loi électorale. À cet égard, je salue les mesures prises par le Comité d'experts du Conseil des représentants pour arrêter une série de critères d'évaluation des candidatures et pour promouvoir la transparence, notamment grâce à la publication des comptes rendus des travaux du Comité et à la participation des organisations de la société civile. J'encourage vivement les autorités irakiennes à continuer de souscrire à un processus de sélection crédible et transparent qui respecte les délais. Je réaffirme l'engagement de l'ONU à appuyer une transition sans heurts et à

apporter une assistance en matière de renforcement des capacités à la Commission alors que celle-ci entame un calendrier électoral chargé.

65. Je trouve encourageant que l'Iraq et le Koweït restent déterminés à normaliser leurs relations et à résoudre tous les problèmes non réglés. À cet égard, je me félicite de la récente visite que le Premier Ministre Al-Maliki a effectuée au Koweït et des discussions constructives qu'il a eues au sujet des obligations en suspens de l'Iraq au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que sur les questions bilatérales. La deuxième réunion du Comité ministériel conjoint prévue en avril 2012 est une importante occasion de se pencher sur toutes les questions non réglées et de prendre les dispositions voulues pour appliquer les accords conclus. Il importe au plus haut point que l'Iraq prenne des mesures décisives pour s'acquitter pleinement de ses dernières obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin de retrouver la place qu'il occupait sur la scène internationale avant 1990. À cette fin, l'ONU est déterminée à apporter toute l'assistance nécessaire et mon Représentant spécial est disposé à faire tout ce qu'il faut pour amener les deux parties à trouver des solutions mutuellement acceptables.

66. Je me réjouis que la Ligue des États arabes ait annoncé que son prochain sommet se tiendra à Bagdad le 29 mars. Cette annonce témoigne éloquemment du rôle que l'Iraq joue dans la région et souligne le chemin parcouru par l'Iraq sur la voie de sa réintégration dans le monde arabe. J'engage les États membres de la Ligue à saisir cette occasion pour entamer une nouvelle ère de coopération soutenue avec l'Iraq.

67. Malgré l'amélioration générale de la situation en matière de sécurité ces dernières années, je demeure préoccupé par le nombre élevé des attaques contre des civils qui continuent d'être perpétrées presque quotidiennement. Je suis également préoccupé par le fait que la peine de mort continue d'être de plus en plus appliquée dans le pays. Je demande instamment encore une fois aux autorités irakiennes d'instituer un moratoire sur le recours à la peine de mort, conformément à la résolution 62/149 de l'Assemblée générale.

68. Je me félicite des efforts faits récemment pour renforcer le cadre législatif et institutionnel des droits de l'homme en Iraq, notamment l'adoption par le Conseil des représentants d'une loi portant ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et l'adoption du Plan d'action national relatif aux droits de l'homme. Je demande au Gouvernement irakien de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les libertés et les droits fondamentaux de tous les Irakiens. À cette fin, il importe que la Haute Commission indépendante des droits de l'homme soit enfin créée.

69. Je trouve encourageant que les transferts ordonnés et pacifiques des résidents du camp Nouvel Iraq au camp Hurriya aient commencé. Tout en me félicitant de la coopération entre le Gouvernement irakien et les résidents, je tiens à leur rappeler qu'ils doivent poursuivre dans cette voie, en faisant preuve de bonne volonté et de bonne foi. Je suis toujours préoccupé par la possibilité d'une escalade et de la violence, qui doivent être évitées et ne sauraient être tolérées. Je tiens à réaffirmer qu'il incombe au premier chef au Gouvernement irakien la responsabilité d'assurer la sécurité des résidents, lesquels doivent pour leur part respecter pleinement les lois irakiennes.

70. Je me félicite que le processus – long – visant à déterminer lesquels des résidents du camp Hurriya peuvent prétendre au statut de réfugié ait commencé. J'exhorte les États Membres à offrir rapidement des possibilités de réinstallation aux résidents remplissant les conditions requises et à continuer à soutenir la MANUI et le HCR dans leurs efforts en fournissant l'assistance nécessaire pour mener à bien les activités. Il est indispensable que les trois étapes, à savoir le relogement, la détermination du statut de réfugié et la réinstallation, aient lieu simultanément afin de trouver une solution durable à ce problème humanitaire. L'ONU continuera d'apporter tout l'appui nécessaire à ce processus, conformément au mémorandum d'accord du 25 décembre 2011.

71. Le peuple iraquien attend de ses dirigeants qu'ils fassent davantage pour remédier aux problèmes de développement urgents auxquels fait face le pays, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services essentiels et la réparation des infrastructures. À cet égard, je me félicite que le Gouvernement demeure déterminé à jouer un rôle de premier plan dans le processus de développement national. Je suis tout particulièrement reconnaissant aux autorités d'avoir approuvé un montant de 85 millions de dollars dans le budget de 2012 pour cofinancer des projets en partenariat avec la communauté internationale, notamment avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Iraq. Je demande aux États Membres de continuer à verser des contributions au Fonds en vue de la mise en œuvre de programmes de développement qui revêtent une importance cruciale pour l'avenir de l'Iraq.

72. Le nombre élevé de personnes déplacées en Iraq, dont la plupart vivent dans des conditions difficiles, demeure une source de préoccupation. J'invite le Gouvernement à poursuivre sa collaboration avec l'ONU en vue de trouver une solution durable au problème des personnes déplacées, au moyen de l'aménagement urbain et de la distribution de terres. Je m'inquiète de ce qu'une détérioration plus poussée de la situation en République arabe syrienne pourrait avoir des répercussions sur l'Iraq et entraîner un afflux de réfugiés ou toucher gravement le million de réfugiés irakiens qui résident dans ce pays.

73. L'ONU s'étant pleinement engagée à apporter son appui au Gouvernement et au peuple irakiens, l'absence prolongée d'un accord sur le statut de la Mission compromet l'aptitude de la Mission et de l'Organisation à mener leurs activités prescrites. Je crois comprendre que le Gouvernement est sur le point d'achever son examen interne du projet d'accord. J'exhorte le Gouvernement et les autorités irakiennes compétentes à prendre les mesures voulues pour faire en sorte que l'accord entre en vigueur sans délai.

74. Après le retrait des forces des États-Unis d'Iraq, l'ONU poursuit ses efforts pour assurer son autonomie en matière de soutien logistique et de sécurité. Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude aux forces de sécurité irakiennes d'assurer la sécurité des locaux et du personnel des Nations Unies.

75. Enfin, je tiens à exprimer mes remerciements à mon Représentant spécial, Martin Kobler, et au personnel des Nations Unies en service en Iraq pour leur dévouement et leur engagement constant en faveur de la stabilité et du progrès dans ce pays.